



Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or

1 Rue des Coulots – CS 70074
21110 BRETENIERE
Tél : 03 80 68 66 00
Fax : 03 80 68 66 09
accueil@cote-dor.chambagri.fr
www.cote-dor.chambagri.fr

Pôle Agricole de Pouilly en Auxois

Route d'Arnay le Duc
21320 CREANCEY
Tél : 03 80 90 89 09
Fax : 03 80 90 76 14

Antenne de Châtillon

24 Avenue Navoizat
21400 CHATILLON-SUR-SEINE
Tél : 03 80 91 06 76
Fax : 03 80 91 08 20

Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact avec le centre de formation afin d'envisager les aménagements possibles



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 18210004000027
APE 9411Z
N° existence OF :
2621P001021



L'essentiel pour créer ou reprendre une entreprise agricole

OPTION INSTALLATION SOCIETAIRE

Formation permettant la délivrance de la certification RS 5244
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5244/>

DUREE : 1 journée

OBJECTIF GÉNÉRAL

Définir et mettre en œuvre tous les aspects juridiques et fiscaux de son projet sociétair. Organiser le travail entre associés.

CONTENU

Les objectifs d'une association. Les décisions d'ordre juridique, fiscal et social et leurs conséquences. Les comptes associés et la répartition du résultat. Le règlement intérieur et l'organisation du travail.

PUBLIC CIBLE

Tout porteur de projet créant ou intégrant une société en Côte d'Or.

PRÉ-REQUIS

Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, travaux en sous-groupe et jeux de rôle. Témoignages et échanges d'expérience.

MODALITES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Acquis évalués par des jeux de rôles et exercices au cours de la formation. Evaluation de l'appropriation / transférabilité en répondant à la question : "quelles applications pour mon exploitation ?" – Auto positionnement des compétences au démarrage et en fin de formation
Certification professionnelle « Création ou reprise d'une entreprise agricole » obtenue après validation des compétences selon trois modalités d'évaluation : questionnaire en ligne, présentation orale auprès de professionnels, support écrit. Le candidat doit satisfaire 70% minimum des critères d'évaluation.

TARIF

Contactez le Point Accueil Installation (PAI) ou le Centre d'Elaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP) pour étudier les possibilités de prise en charge

Consultez le site <https://www.deveniragriculteurbfc.fr/> pour en savoir + sur le PAI et le PPP

Coût des formations : 35 € / heure de formation. Prises en charge possibles :

- Compte Personnel Formation (consultez votre crédit CPF)
- VIVEA : sous conditions

DATES – HORAIRES – LIEUX

Lundi 04 septembre 2023	9h00 17h00	MAISON DE L'AGRICULTURE 1 rue des coulots 21 110 BRETENIERE
Lundi 27 novembre 2023		
Jeudi 29 février 2024		
Jeudi 25 avril 2024		
Jeudi 5 septembre 2024		
Jeudi 12 décembre 2024		

INTERVENANT

Cécile LARGY, juriste, CER FRANCE BFC

CONTACT : Equipe CertiCREA – 03 80 68 66 00 – cercicrea@cote-dor.chambagri.fr

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue du stage.
Bénéficiez d'un crédit d'impôts de 80.64 €* / jour de formation dans la limite de 40 h par an.
*Montant basé sur le SMIC horaire au 1^{er} mai 2023